

# Réunion du Conseil Municipal du 7 février 2014 à 9 heures 30

Date de convocation : 3 février 2014

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Nicolas PASCAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON.

Secrétaire de séance : Monique DELFAU

## ORDRE DU JOUR

- Création d'une unité de méthanisation :
  - Autorisation de signer le marché avec le Bureau d'études
  - Autorisation de signer le contrat "assistance technique" avec Bois Énergie 15
- Entreprise CHADELAT : pénalités de retard
- Vente d'un terrain par la section d'Esclauzet à M. et Mme BAJOLLE : suite à donner
- Centre d'hébergement
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2013*

➤ Création d'une unité de méthanisation :

- Autorisation de signer le marché avec le Bureau d'études
- Autorisation de signer le contrat "assistance technique" avec Bois Energie 15

1. Autorisation de signer le marché avec le Bureau d'études

Suite à la décision de construire une unité de méthanisation collective, une consultation de bureau d'études a été réalisée selon une procédure adaptée.

M. le Maire donne le résultat de la consultation.

Entreprises	Tranche ferme (€ HT)	Tranche Conditionnelle (€ HT)	Total € HT
INNOV ENER	32 000.00	2 128 000.00	2 160 000.00
OMNISOLIS	95 149.31	1 711 404.20	1 806 553.50
Variante	93 737.75	1 599 539.15	1 693 276.90

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est le bureau d'études INNOV ENER.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :*

- de l'autoriser à signer le marché avec le bureau d'études INNOV ENER.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- *Attribue le marché à l'entreprise SAS INNOV-ENER à LA COTE,*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché pour un montant de 32 000.00 € (tranche ferme) et 2 128 000.00 € (tranche conditionnelle) soit un total de 2 160 000 € HT*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

## **2. Autorisation de signer le contrat "assistance technique" avec Bois Energie 15**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en service d'une unité de méthanisation, la commune a décidé de faire appel à Bois Énergie 15 pour une mission de Conseil et d'assistance technique.

Il présente le contenu du contrat mis au point par Bois Énergie, et indique que le montant de la prestation s'élève à 2 748 €

*Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer ce contrat.*

*Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de contrat et en avoir délibéré :*

- *accepte les termes du contrat*
- *autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant avec Bois Énergie 15.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

### **➤ Entreprise CHADELAT : pénalités de retard**

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise CHADELAT sollicite l'annulation des pénalités de retard appliqué sur les coupes en forêt sectionale des Mons.

Il demande au Conseil de se prononcer sur cette demande.

*Le Conseil Municipal décide d'annuler les pénalités de l'entreprise CHADELAT.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

### **➤ Vente d'un terrain par la section d'Esclauzet à M. et Mme BAJOLLE : suite à donner**

*La vente entre la section d'Esclauzet et M. et Mme BAJOLLE n'étant toujours pas signée M. le Maire demande au Conseil ce qu'il souhaite faire.*

*Si M. et Mme BAJOLLE ne se présente pas au rendez-vous proposé par Maître SERANDON pour signer l'acte de vente, le Conseil Municipal :*

- *prendra une délibération pour annuler l'aliénation de ce terrain*
- *demandera au Juge du Tribunal de prononcer l'expropriation et la remise en état du terrain*

*Si la vente est signée il n'y aura pas de suite.*

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Centre d'hébergement

- Caution

*Le Conseil Municipal décide de déduire de la caution les factures payées pour la remise en état des locaux*

- Loyer

*Le Conseil décide de corriger le montant du loyer de décembre en tenant compte de leur départ au 23 décembre 2013*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- Programme des travaux en forêts sectionales

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des travaux envisagés par l'ONF dans les forêts soumises au régime forestier, décide de valider les travaux suivants :

*Forêt sectionale des Mazes*

- dégageant des régénérations naturelles
- exploitation bois de chauffage

*Forêt sectionale de Lagarde*

- Dégagement des régénérations naturelles
- travaux connexes d'infrastructures : curage de fossés

*Forêt sectionale des Mons*

- Dégagement de plantation ou semis artificiel
- Entretien du parcellaire
- Entretien du périmètre

*Forêt sectionale des Burquerettes*

A voir sur place avant décision.

- Déneigement GUDET

Mr PIGNOL déneigeant certaines fois la route de Gudet avant Mr RAYNAL, et afin d'y remédier, il est décidé de l'appeler pour connaître l'heure de départ du car de ramassage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

Le Maire,  
Robert BOUDON,

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Philippe RAYNAL

Nicolas PASCAL

Lucien VAISSADE

Michel BOUDON